

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 26 novembre 2020

Le prix indicatif du lait A augmentera de 2 centimes le 1^{er} janvier

Le comité de l'IP Lait a fixé le prix indicatif du lait A à partir du 1^{er} janvier à sa séance du 25 novembre. Vu la situation actuelle sur le marché indigène, il a décidé de le relever de 2 centimes pour le porter à 73 ct/kg franco rampe. Par ailleurs, le comité a adopté les directives relatives aux règlements des fonds.

Le comité de l'IP Lait fixe chaque trimestre le prix indicatif du lait A. La pandémie de coronavirus a provoqué une forte hausse des ventes de produits laitiers et de fromage dans le commerce de détail en Suisse. Fort de ce constat, le comité a décidé de relever le prix indicatif de 2 centimes pour le porter à 73 ct/kg pour les deux prochains trimestres à sa séance du 25 novembre. Pour prendre cette décision, il s'est basé sur la situation actuelle du marché indigène de la graisse lactique, laquelle découle aussi de la pandémie de coronavirus, et non pas sur l'évolution de la situation sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, le comité a adopté les directives d'exécution relatives aux adaptations apportées dans les règlements des fonds par les délégués. Les nouveaux règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58